

Monsanto Canada
Fiche de sécurité
Produit Commercial

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1. Identification du produit

Herbicide Roundup Xtend[MC] avec la Technologie VaporGrip[MC]

1.1.1. Dénomination chimique

Non applicable.

1.1.2. Synonymes

Néant.

1.1.3. No. Homologation PCP

32274

1.2. Utilisation du produit

Herbicide

1.3. Société

Monsanto Canada, 900 - One Research Road, Winnipeg, MB, R3T 6E3

Téléphone: 204-985-1000 or 800-667-4944, **Fax/Télécopieur:** 204-488-9599

Adresse électronique: safety.datasheet@monsanto.com

1.4. Numéros d'urgence

EN CAS D'URGENCE D'ORDRE CHIMIQUE, DE DÉVERSEMENT, D'INCENDIE, D' EXPOSITION OU D'ACCIDENT, APPELER CANUTEC - Jour et Nuit: 613-996-6666 (appels à frais virés acceptés) ou MONSANTO: 314-694-4000 (appels à frais virés acceptés).

APPEL MEDICAL D'URGENCE - Jour et Nuit: +1 (314) 694-4000 (appels en PCV acceptés).

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification

Classification d'après le règlement des produits dangereux, 2015, système d'information de matières dangereuses.

Non classé comme dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Symbole de danger

Non Applicable

Mention d'avertissement

Non applicable.

Mention de danger

Hxxx

Non applicable.

2.3. Autres dangers

Non applicable.

2.4. Aspect et odeur (couleur/forme/odeur)
Bleu-Vert /Liquide / Sucré

Voir la section 11 pour toute information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substance: Non applicable.

3.2. Mélange: Oui.

Composition/informations sur les composants

Composants	No. CAS	Concentration
Sel de diglycolamine dicamba	104040-79-1	14.5 %
Sel monoéthanolamine du glyphosate	40465-76-7	29.2 %
Surfactant	68478-96-6	<=5.0 %
Eau et ingrédients mineurs de formulation		<=53.0 %

L'identité chimique exacte et/ou la gamme de concentration du produit reste une donnée confidentielle appartenant à la société Monsanto.

Principe actif

Sel de diglycolamine dicamba (3,6-dichloro-o-anisic acid); {Sel de diglycolamine dicamba}
Sel monoéthanolamine du glyphosate; {Sel monoéthanolamine du glyphosate}

4. PREMIERS SECOURS

Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

4.1. Description des premiers secours

4.1.1. Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, tenir l'oeil ouvert et le rincer lentement et en douceur pendant 15-20 minutes. Retirer d'éventuels verres de contacts après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

4.1.2. Contact avec la peau

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

4.1.3. Inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne à l'air libre. Si la personne ne respire pas, appeler le numéro d'urgence ou une ambulance, puis effectuer une respiration artificielle, de préférence du bouche à bouche, si c'est possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

4.1.4. Ingestion

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1. Effets possibles sur la santé

Voies d'exposition probables: Contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation, ingestion
Contact avec les yeux, court terme: Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

Contact avec la peau, court terme: Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Inhalation, court terme: Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Prise unique: Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

- 4.3. Indications des éventuels soins médicaux et traitements particuliers nécessaires**
Non applicable.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

- 5.1.1. **Recommandé:** Eau, Mousse, Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2. Dangers particuliers

5.2.1. Risques inhabituels d'incendie et d'explosion

Utiliser le moins d'eau possible afin d'éviter toute contamination de l'environnement. Précautions pour l'environnement: voir section 6.

5.2.2. Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Acide chlorhydrique (HCl), oxydes d'azote (NO_x), Oxydes de phosphore (P_xO_y)

5.3. Recommandations aux pompiers

Appareil respiratoire autonome. L'équipement doit être minutieusement décontaminé après utilisation.

5.4. Point éclair

Aucun point éclair.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles

Référez-vous à la section 7 pour les conseils d'utilisation et à la section 8 pour les consignes de sécurité personnelle.

6.2. Précautions pour l'environnement

Réduire la dispersion au minimum. Retenir les écoulements à l'aide de sacs de sable ou par d'autres moyens. Éviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau. NE PAS contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de rinçage.

6.3. Méthodes de nettoyage

PETITES QUANTITÉS: Laver la zone contaminée à l'eau. GRANDES QUANTITÉS: Absorber avec de la terre, du sable ou des matières absorbantes. Creuser le sol fortement contaminé. Rassembler dans des conteneurs pour l'élimination. Rincer les déchets à l'aide de petites quantités d'eau. Utiliser le moins d'eau possible afin d'éviter toute contamination de l'environnement.

Voir la section 13 pour l'élimination du produit déversé.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Suivre les bonnes pratiques industrielles en matière de propreté et d'hygiène personnelle. NE PAS goûter ni avaler. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer de la vapeur ou de la brume. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement les mains après manipulation ou contact. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer minutieusement l'équipement après utilisation. Ne pas contaminer les égouts, les canalisations et les cours d'eau avec l'eau de rinçage de l'équipement. Se référer à la section 13 de la fiche de données de sécurité pour l'élimination de l'eau de rinçage.

Les conteneurs vidés contiennent encore de la vapeur et des résidus du produit. **APPLIQUER LES RECOMMANDATIONS SUR L'ÉTIQUETTE MÊME APRÈS AVOIR VIDÉ LE CONTENEUR.**

7.2. Conditions d'un stockage sécurisé, incluant toute éventuelle incompatibilité.

Matériaux compatibles pour l'entreposage: acier inoxydable, fibre de verre, plastique, parois intérieures en verre

Matériaux incompatibles pour l'entreposage: acier galvanisé, acier doux non revêtu, voir section 10.

Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du gel. Une cristallisation partielle peut se produire lors de l'entreposage prolongé en-dessous de la température minimale d'entreposage. S'il gèle, le placer dans une pièce tiède et secouer souvent pour le remettre en solution.

7.3. Usage final spécifique/Usages finaux spécifiques

Pesticide: Lire et suivre les instructions de l'étiquette

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition dans l'air

Composants	Directives d'Exposition
Sel de diglycolamine dicamba	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.
Sel monoéthanolamine du glyphosate	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.
Surfactant	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.
Eau et ingrédients mineurs de formulation	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.

8.2. Contrôles d'exposition

Contrôles techniques

Aucune consigne particulière si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Protection des yeux:

En cas de risque important de contact: Porter des lunettes protégeant des produits chimiques.

Protection de la peau:

Aucune consigne particulière si les recommandations d'utilisation sont respectées. En cas de contact répété ou prolongé: Porter des gants résistants aux produits chimiques.

Protection respiratoire:

Aucune consigne particulière si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Si c'est conseillé, consulter le fabricant des équipements de protection individuelle afin de connaître le type d'équipement approprié pour une application donnée.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Ces données physiques sont des valeurs types basées sur le produit testé mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Elles ne constituent ni une garantie d'analyse d'un échantillon ni les spécifications du produit.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Couleur/gamme de couleurs:	Bleu - Vert
Forme:	Liquide
Odeur:	Sucré
Seuil olfactif:	Aucune donnée.
Changement d'état (fusion, ébullition...):	
Point de congélation:	Non disponible.
Point d'ébullition:	Non disponible.
Point éclair:	Aucun point éclair.
Propriétés explosives:	Aucune donnée.
Auto-inflammabilité:	Aucune donnée.
Température de décomposition auto accélérée (TDAA):	Aucune donnée.
Propriétés oxydantes:	Aucune donnée.
Densité spécifique:	1.225
Pression de vapeur:	Non applicable.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Viscosité dynamique:	Non disponible.
Viscosité cinématique:	Non applicable.
Densité:	1.225 g/cm ³
Solubilité:	Eau: Soluble
pH:	5
Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Pow: 2.21 Dicamba (non ionisé)
	log Pow: 0.54 Dicamba (ionisé)
	log Pow: < -3.2 @ 25 °C (Glyphosate)

9.2 Autres informations

Taux d'évaporation:	Aucune donnée.
---------------------	----------------

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Réagit avec l'acier galvanisé ou l'acier doux non-revêtu en dégageant de l'hydrogène, gaz très inflammable susceptible d'exploser.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de manipulation et d'entreposage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec l'acier galvanisé ou l'acier doux non-revêtu en dégageant de l'hydrogène, gaz très inflammable susceptible d'exploser.

10.4. Conditions à éviter

Néant

10.5. Matières incompatibles

Matériaux incompatibles pour l'entreposage: acier galvanisé, acier doux non revêtu, voir section 10.
Matériaux compatibles pour l'entreposage: voir section 7.2.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion dangereux: voir section 5.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des toxicologues et autres professionnels de la santé.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

Toxicité cutanée aiguë:

Toxicité aiguë par inhalation:

Irritation cutanée:

Corrosion des yeux/Irritation oculaire.:

Sensibilisation de la peau:

Sensibilisation des voies respiratoires:

Mutagénicité:

Carcinogénicité:

Toxicité pour la reproduction / Développement:

Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible - exposition unique:

Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées:

Danger par aspiration:

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets possibles sur la santé

Voies d'exposition probables: Contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation, ingestion

Contact avec les yeux, court terme: Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

Contact avec la peau, court terme: Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Inhalation, court terme: Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Prise unique: Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Si disponible, les données obtenues sur des produits similaires et/ou sur les composants sont résumées ci-dessous.

Formulation similaire

Toxicité orale aiguë

Rat, DL50: > 5,000 mg/kg de poids corporel

Aucune mortalité. Presque pas toxique.

Toxicité cutanée aiguë

Rat, DL50: > 5,000 mg/kg de poids corporel
Aucune mortalité. Presque pas toxique.

Irritation cutanée

Lapin, 3 animaux:

Rougeur, valeur individuelle du score UE: 0; 0.3; 0
Gonflement, valeur individuelle du score UE: 0; 0; 0
Nombre de jours nécessaires à la guérison: 3
Pratiquement pas irritant pour la peau (lapin).

Irritation oculaire

Lapin, 3 animaux:

Rougeur de la conjonctive, valeurs individuelles du score UE: 0.7; 0.7; 1.0
Gonflement de la conjonctive, valeurs individuelles du score UE: 0.3; 0.0; 0.0
Opacité de la cornée, valeurs individuelles du score UE: 0.0; 0.0; 0.3
Lésions de l'iris, valeurs individuelles du score UE: 0.0; 0.0; 0.0
Nombre de jours nécessaires à la guérison: 3
Irritation des yeux trop légère pour faire l'objet d'une classification.
Irritation légère.

Toxicité aiguë par inhalation

Rat, CL50, 4 heures, aérosol: > 5.13 mg/L
Presque pas toxique.

Sensibilisation de la peau

Cobaye, teste de Buehler 3-induction:
Incidence positive: 0 %
Négatif.

3,6-Dichloro-O-anisic acid; (Dicamba)

Les données obtenues sur le(s) principe(s) actif(s) sont résumées ci-dessous.

Génotoxicité

Non génotoxique sur base de tous les éléments probants.

Carcinogénicité

Non carcinogène chez les rats ou les souris.

Toxicité pour la reproduction / Développement

Aucun effet sur la reproduction chez les rats. Diminution du poids des petits chez les rats. Pas d'effets sur le développement chez les lapins.

N-(phosphonométhyl)glycine; {glyphosate}

Génotoxicité

Non génotoxique.

Carcinogénicité

Non carcinogène chez les rats ou les souris.

Toxicité pour la reproduction / Développement

Effets sur le développement chez les rats et les lapins seulement en présence de toxicité maternelle significative. Effets sur la reproduction chez les rats seulement en présence de toxicité maternelle significative.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des écotoxicologues et autres spécialistes de l'environnement.

Les données obtenues sur le(s) principe(s) actif(s) sont résumées ci-dessous. La toxicité de cette formulation pour la faune aquatique peut être supérieure à celle de la substance active, si elle contient des surfactants.

12.1 Toxicité

Aucune donnée.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Se référer à la section 9 pour les données sur les coefficients de partage.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée.

12.5 Résultats des évaluations de PBT et vPvB

Aucune donnée.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée.

12.7 Information additionnelle

Si disponible, les données obtenues sur des produits similaires et/ou sur les composants sont résumées ci-dessous.

N-(phosphonométhyl)glycine; {glyphosate}

Toxicité aquatique, poissons

Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*):

Toxicité aiguë, 96 heures, statique, CL50: 120 mg/L

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*):

Toxicité aiguë, 96 heures, statique, CL50: 86 mg/L

Toxicité aquatique, invertébrés

Daphnie (*Daphnia magna*):

Toxicité aiguë, 48 heures, statique, CE50: 780 mg/L

Toxicité aquatique, algues/plantes aquatiques

Algue verte (*Pseudokirchneriella subcapitata*):

Toxicité aiguë, 96 heures, statique, CEb50 (biomasse): 17 mg/L

Diatomée (*Skeletonema costatum*):

Toxicité aiguë, 96 heures, statique, CEb50 (biomasse): 11 mg/L

Lentille d'eau (*Lemna gibba*):

Toxicité aiguë, 14 jours, statique, EC50 (Nombre de frondes): 25.5 mg/L

Toxicité aviaire

Colin de Virginie (*Colinus virginianus*):

Toxicité orale aiguë, dose unique, DL50: > 3,851 mg/kg de poids corporel

Toxicité pour les arthropodes

Abeille commune (*Apis mellifera*):

Oral, 48 heures, DL50: 100 µg/abeille

Abeille commune (*Apis mellifera*):

Contact, 48 heures, DL50: > 100 µg/abeille

Bioaccumulation

Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*):

Poisson entier: FBC: < 1

Aucune bioaccumulation significative n'est à prévoir.

Dissipation

Sol, champs:

Demi-vie: 2 - 174 jours
Koc: 884 - 60,000 L/kg
Se lie fortement au sol.

Eau, aérobique:

Demi-vie: < 7 jours

3,6-Dichloro-O-anisic acid; (Dicamba)

Les données obtenues sur les composants sont résumées ci-dessous.

Toxicité aquatique, poissons

Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*):

Toxicité aiguë, 96 heures, statique, CL50: 135.3 mg/L

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*):

Toxicité aiguë, 96 heures, statique, CL50: 28 - 135.4 mg/L

Toxicité aquatique, invertébrés

Daphnie (*Daphnia magna*):

Toxicité aiguë, 48 heures, statique, CE50: 110.7 mg/L

Toxicité aquatique, algues/plantes aquatiques

Algue verte (*Selenastrum capricornutum*):

Toxicité aiguë, 120 heures, statique, CE50: > 3.7 mg/L

Algue verte (*Selenastrum capricornutum*):

Toxicité aiguë, 120 heures, statique, NOEC: 3.7 mg/L

Diatomée (*Skeletonema costatum*):

Toxicité aiguë, 72 heures, statique, CEb50 (biomasse): 1.8 mg/L

Toxicité aviaire

Canard colvert (*Anas platyrhynchos*):

Toxicité orale aiguë, dose unique, DL50: 1,373 mg/kg de poids corporel

Colin de Virginie (*Colinus virginianus*):

Toxicité orale aiguë, dose unique, DL50: 216 mg/kg de poids corporel

Toxicité pour les arthropodes

Abeille commune (*Apis mellifera*):

Contact, 48 heures, DL50: > 90.65 µg/abeille

Bioaccumulation

Aucune bioaccumulation significative n'est à prévoir.

Biodégradation

Pas facilement biodégradable.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Produit

Éviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau. Recycler si les installations/l'équipement appropriés sont disponibles. Brûler dans un incinérateur approprié. Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

13.1.2. Conteneur

Voir l'étiquette du conteneur pour les informations relatives à l'élimination. Les conteneurs vidés contiennent encore de la vapeur et des résidus du produit. Respecter toutes les consignes de sécurité jusqu'au nettoyage, au recyclage ou à la destruction du conteneur. Vider complètement les emballages. Rincer les conteneurs vides trois fois ou à la pression. NE PAS contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de rinçage. S'assurer que les emballages ne peuvent pas être réutilisés. NE PAS réutiliser les conteneurs. Entreposer jusqu'au ramassage par un service officiel chargé de l'élimination des déchets. Recycler si les installations/l'équipement appropriés sont disponibles. Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Référez-vous à la section 7 pour les conseils d'utilisation et à la section 8 pour les consignes de sécurité personnelle.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les données reprises dans cette section servent uniquement d'information. Prière de suivre les réglementations appropriées afin de classer correctement votre cargaison pour le transport.

Transport of Dangerous Goods Regulations (TDG)

- 14.1 **No. UN:** Non applicable.
- 14.2 **Nom d'expédition (Nom technique si nécessaire):** Non réglementé pour le transport terrestre national.
- 14.3 **Classe de danger pour le transport:** Non applicable.
- 14.4 **Groupe d'emballage:** Non applicable.
- 14.5 **Dangers pour l'environnement:** Non applicable.
- 14.6 **Précautions particulières pour l'utilisateur:** Non applicable.

IMO

- 14.1 **No. UN:** Non applicable.
- 14.2 **Nom d'expédition (Nom technique si nécessaire):** Non réglementé pour le transport selon les règlements IMO.
- 14.3 **Classe de danger pour le transport:** Non applicable.
- 14.4 **Groupe d'emballage:** Non applicable.
- 14.5 **Dangers pour l'environnement:** Non applicable.
- 14.6 **Précautions particulières pour l'utilisateur:** Non applicable.
- 14.7 **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC.:** Non applicable.

IATA/ICAO

- 14.1 **No. UN:** Non applicable.
- 14.2 **Nom d'expédition (Nom technique si nécessaire):** Non réglementé pour le transport selon les règlements IATA/ICAO.
- 14.3 **Classe de danger pour le transport:** Non applicable.
- 14.4 **Groupe d'emballage:** Non applicable.
- 14.5 **Dangers pour l'environnement:** Non applicable.
- 14.6 **Précautions particulières pour l'utilisateur:** Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, Loi sur les produits antiparasitaires [ARLA L'ARLA]

PCPA enregistré.

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

ATTENTION!
PROVOQUE UNE IRRITATION TEMPORAIRE DES YEUX

Des exigences environnementales spécifiques au Canada pour la manipulation, l'utilisation et l'élimination de ce produit antiparasitaire sont indiquées sur l'étiquette.

16. AUTRES INFORMATIONS

L'information présentée ici n'est pas nécessairement exhaustive mais représente des données pertinentes et fiables. Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales. Prière de contacter le fournisseur pour obtenir de plus amples informations.

|| Changements significatifs par rapport à la précédente version.

Dénomination complète des acronymes les plus utilisés: FBC (Facteur de Bioconcentration), DBO (Demande Biochimique en Oxygène), DCO (Demande Chimique en Oxygène), CE50 (Concentration d'Effet 50%), DE50 (Dose d'Effet 50%), I.M. (Intramusculaire), I.P. (Intrapéritonéal), I.V. (Intraveineux), Koc (Coefficient d'adsorption au sol), CL50 (Concentration Létale 50%), DL50 (Dose Létale 50%), DLmin (Dose létale min.), LEI (Limite d'Explosion Inférieure), CMENO (Concentration Minimale produisant un Effet Nocif Observable), DMENO (Dose Minimale produisant un Effet Nocif Observable), CMEO (Concentration Minimale produisant un Effet Observable), DMEO (Dose Minimale produisant un Effet Observable), LEM (Limite d'Exposition Maximale), DMT (Dose Maximale Tolérée), CSEAO (Concentration Sans Effet Adverse Observé), DSENO (Dose Sans Effet Nocif Observé), CSEO (Concentration Sans Effet Observable), DSEO (Dose Sans Effet Observable), LEP (Limite d'Exposition Professionnelle), LE (Limite d'Exposition), PII (Index d'Irritation Primaire), Pow (Coefficient de partition n-octanol/eau), S.C. (Sous-Cutané), LECT (Limite d'Exposition à Court Terme), TLV-C (Limite d'Exposition-Plafond), TLV-TWA (Limite d'Exposition-Moyenne rectifiée par rapport au temps), LSE (Limite Supérieure d'Explosion)

Cette fiche de données de sécurité (MSDS) diffère de l'ETIQUETTE DU PRODUIT APPROUVEE PAR la Réglementation sur la gestion des pesticides (PMRA) dans ses objectifs, et NE REMPLACE NI NE MODIFIE CETTE DERNIERE (attachée et accompagnant le conteneur du produit). Cet MSDS fournit d'importantes informations sur la santé, la sécurité et l'environnement aux employeurs, employés, personnes intervenant en cas d'urgence et personnes manipulant de grandes quantités de produit dans des activités qui diffèrent généralement de l'utilisation même du produit, alors que l'étiquette fournit des informations spécifiques sur l'utilisation normale du produit. L'utilisation, l'entreposage et l'élimination des pesticides sont réglementés par la législation provinciale et l'étiquette du produit, qui fournit toutes les informations nécessaires et appropriées sur les précautions à suivre, l'utilisation, l'entreposage et l'élimination. Tout pesticide ne portant pas l'étiquette approuvée par la PMRA représente à nos yeux une violation de la loi fédérale.

La société MONSANTO ou n'importe quelle de ses filiales ne garantit ni la complétude ni l'exactitude des informations et recommandations présentées ici (et ci-après dénommées "informations") même si celles-ci sont établies de bonne foi et supposées justes à la date citée. Ces informations sont fournies à la condition que les destinataires déterminent eux-mêmes si elles conviennent à l'usage souhaité. La société MONSANTO ou n'importe quelle de ses filiales ne pourra en aucun cas être rendue responsable de quelque dommage que ce soit qui résulterait de l'utilisation des informations ou de toute action basée sur ces informations. AUCUNE DÉCLARATION NI GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'A ÉTÉ ÉTABLIE QUANT A LA COMMERCIALISATION, L'APTITUDE POUR

UNE UTILISATION SPÉCIFIQUE OU AUTRE DES INFORMATIONS OU DU PRODUIT AUXQUELLES IL SE RÉFÈRE.
--